

0

incidents de la semaine évoqués nommément dans la déclaration

C

Pryluky, Kramatorsk, Zaporijia, Kyiv, Kharkiv — aucun n'est mentionné

2

listes de cibles du MoD qui contredisent « uniquement des installations militaires »

C

7 oct. (usine de Pryluky ; immeuble résidentiel touché) · 14 oct. (TETs-4/5/6 de Kyiv)

0 / 5

sites où la présence d'une position de défense antiaérienne a été prouvée

B

Trois des cinq frappes étaient des bombes planantes, que la défense antiaérienne n'intercepte pas

4

mandats d'arrêt de la CPI déjà délivrés pour des faits relevant de l'argument « énergie = militaire »

A

Kobylash, Sokolov (5 mars 2024) ; Choïgou, Guerassimov (24 juin 2024)

AFFIRMATION 1 · DÉNI « Nous rejetons résolument les accusations sans fondement selon lesquelles les forces armées russes auraient prétendument visé délibérément la population civile de l'Ukraine. Nos cibles ont été et restent uniquement des installations et infrastructures militaires. »	CONTREDIT PAR LE PROPRE MINISTÈRE RUSSE DE LA DÉFENSE La liste de cibles du ministère de la défense du 7 oct. mentionne une usine à Pryluky ; le point d'impact était un immeuble d'habitation et cinq enfants sont morts. Le 14 oct., le ministère a désigné les trois centrales thermiques de Kyiv comme cibles. Kramatorsk, 8 oct. : une bombe guidée UMPB D-30SN sur deux autobus de passagers — 33 tués ; aucune cible militaire n'a été revendiquée. « Uniquement des installations militaires » est une déclaration d'intention ; les sites sont une constatation de fait.
AFFIRMATION 2 · C'EST L'UKRAINE « Pourquoi les forces ukrainiennes installent-elles des systèmes de défense antiaérienne dans des zones résidentielles, mettant ainsi en danger la vie d'Ukrainiens ordinaires ? Les autorités de Kiev nous imputent la responsabilité des tragédies qui surviennent en raison des performances insuffisantes des systèmes de défense antiaérienne ukrainiens... en violation de l'article 58 du Protocole additionnel I. »	MAUVAISE ARME, MAUVAIS ARTICLE Les bombes guidées (planantes) — Kramatorsk le 8 oct., Zaporijia le 10 oct., Kharkiv les 2, 5 et 11 oct. — sont larguées par des aéronefs et ne sont pas du tout prises en charge par la défense antiaérienne ukrainienne ; il n'y a ni intercepteur ni débris. Sur les 39 missiles balistiques du 14 oct., 35 n'ont pas été interceptés : ils ont atteint leur but. L'art. 58 oblige le défenseur à prendre des précautions ; il ne suspend pas les art. 51 et 57 pour l'attaquant. Aucune preuve d'une position de défense antiaérienne sur l'un quelconque des cinq sites n'a été présentée.
AFFIRMATION 3 · MISE EN SCÈNE « Ils cherchent à imputer leurs échecs à la Russie. Diverses provocations et incidents mis en scène sont utilisés à cette fin. Au lieu de preuves et de faits, une fois de plus, nous n'entendons que "highly likely". »	LES PREUVES FIGURENT AU DOSSIER Le HCDH vérifie chaque victime à partir de deux sources indépendantes ou d'une visite sur le terrain ; le Haut-Commissaire s'est exprimé sur Kramatorsk en quelques heures ; le Conseil de sécurité a reçu un exposé chiffré (« plus de 100 civils tués et au moins 429 blessés » en une semaine). La police a identifié l'arme de Kramatorsk à partir de fragments. L'argument de la « mise en scène » est celui de Boutcha en avril 2022, que la Russie elle-même a abandonné en 2026 (voir Vérification 02).
AFFIRMATION 4 · ÉNERGIE = MILITAIRE « Une réponse prévisible des forces armées russes a suivi contre les installations du complexe militaro-industriel ukrainien, ainsi que contre les infrastructures énergétiques impliquées dans la production et la logistique militaires. »	DÉJÀ TRANCHÉ La CPI a examiné le même argument pour la campagne énergétique de 2022–23 et a délivré quatre mandats d'arrêt (crime de guerre consistant à attaquer des biens de caractère civil ; crime contre l'humanité). Une « réponse prévisible » est une représaille, interdite contre les biens de caractère civil (PA I, art. 51(6)) ; les biens indispensables à la survie sont protégés de manière absolue (art. 54). La liste du ministère de la défense du 14 oct. — CHP-4, CHP-5, CHP-6, Trypilska — correspond aux centrales qui chauffent Kyiv.
AFFIRMATION 5 · MIROIR « La terreur contre les civils et les infrastructures civiles est depuis longtemps devenue l'un des outils de la politique d'État de Zelensky. Les quartiers résidentiels, les autobus civils, les hôpitaux, les ambulances et les installations énergétiques et vitales sont pris pour cible encore et encore. »	DÉCLARÉ LE LENDEMAIN DE KRAMATORSK La liste — autobus, hôpitaux, ambulances, énergie — est celle des frappes russes de la semaine précédente : deux autobus à Kramatorsk (8 oct.), des ambulances à Kramatorsk (5 oct.), un hôpital à Kryvyi Rih (6 oct.), l'énergie à Kyiv (7–8 oct.). Le chiffre de « 216 autobus » avait été lancé par Miroshnik du MAE le 1er oct. Le HCDH recense les victimes des deux côtés : 496 civils tués en Russie de janvier à septembre 2026, contre 2 222 en Ukraine de janvier à août — l'asymétrie figure dans le registre, elle n'est pas dissimulée par lui.
AFFIRMATION 6 · PARTIALITÉ DE L'ONU (ARRIA, 14 OCT.) « Notre Organisation est elle aussi devenue victime de cette campagne, elle qui fait tout pour éviter de documenter les crimes du régime de Kiev, tout en portant simultanément des accusations infondées contre la Russie. »	UNE QUESTION D'ACCÈS, PAS DE PARTIALITÉ La méthodologie du HCDH est publique et symétrique ; la différence de volume tient à l'accès. Le HCDH visite les lieux de détention ukrainiens et se voit refuser l'entrée de tous les lieux de détention russes ; la mission de l'ONU sur Olenivka s'est vu refuser l'accès et a été dissoute. Le remède à la disposition de la Russie — inviter la HRMMU dans le territoire occupé — existe depuis 2022.

LA STRUCTURE DE LA DÉCLARATION

Quatre manœuvres, dans l'ordre : nier l'intention → imputer la causalité à la défense antiaérienne ukrainienne → qualifier les preuves de mise en scène → présenter les frappes contre l'énergie comme des représailles. Pas un seul incident de la semaine n'a été évoqué nommément. Les quatre mêmes manœuvres figurent dans la déclaration du MAE du 3 oct. (« frappes de représailles »), dans celle du MoD du 4 oct. (« ne s'en prendre qu'au chef du régime de Kyiv ») et dans les propos de Zakharova du 7 oct. (les étrangers devraient quitter Kyiv afin qu'aucune « mise en scène provocatrice » ne soit alléguée). La question en suspens : quel objectif militaire se trouvait sur chacun des cinq sites. Aucune réponse n'a été apportée.

QUI L'A DIT, OÙ, ET COMMENT ELLE A ÉTÉ CONSTRUITE

La 10237e séance du Conseil de sécurité a été demandée par des membres occidentaux après les frappes des 7 et 8 octobre. Le Représentant permanent de la Russie a pris la parole après les intervenants de l'ONU. Sa déclaration constitue la position officielle russe la plus complète de l'automne sur les préjudices causés aux civils — et le modèle de toutes les déclarations ministérielles qui ont suivi.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
OCT. 2026

LE CADRE

9 octobre 2026, 15 h 00, salle du Conseil de sécurité. Séance demandée par la France, le Royaume-Uni et d'autres membres après la frappe massive du 7 oct. (32 morts dans l'ensemble du pays, dont 22 à Pryluky) et la frappe contre des autobus à Kramatorsk le 8 oct. (33 morts). Sous la présidence de la Grèce.

Intervenants. Le SSG Khaled Khiari (DPPA) : « plus de 100 civils tués et au moins 429 blessés » au cours de la semaine précédente ; Pryluky, « l'attaque la plus meurtrière » ; Kramatorsk, « au moins 33... lors d'une attaque russe à la bombe planante qui a touché deux autobus civils de passagers » ; « toutes les attaques contre les infrastructures énergétiques et les centres de population doivent cesser immédiatement. » Gemma Connell (OCHA) sur l'intervention humanitaire.

Le dossier. Communiqué de presse SC/16472 (« Les frappes russes contre l'Ukraine ont atteint un “nouveau niveau effroyable” ») ; transcription de l'ONU (interprétation, « ne constitue pas un compte rendu officiel » ; procès-verbal provisoire S/PV.10237) ; texte anglais publié par la Russie elle-même sur russiaun.ru, archivé par ce site le 14 oct. 2026, car les textes russes en ligne sont modifiés après coup.

L'ORATEUR

Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis 2017. C'est cette même mission qui a prononcé le démenti sur Boutcha du 5 avril 2022 (« pas un seul civil n'a souffert »), abandonné par la Russie en 2026 (Vérification 02).

Les seconds rôles de la semaine. Le Ministre des affaires étrangères Lavrov (Conseil de sécurité, 23 sept. : « méthodes ouvertement terroristes », silence sur les préjudices causés aux civils) · la porte-parole du MAE Zakharova (17 sept. : le Secrétaire général « a fait le jeu de la campagne antirusse » ; 7 oct. : les étrangers devraient quitter Kyiv pour prévenir toute « mise en scène provocatrice » ; 13 oct. : « douloureux boomerang ») · déclaration du MAE, 3 oct. (« frappes de représailles ») · MoD, 4 oct. (« ne s'en prendre qu'au chef du régime de Kyiv ») · Dmitri Polyanskiy, désormais Représentant permanent auprès de l'OSCE (8 oct. : « échec de la défense antiaérienne ukrainienne » ; 10 oct. : « il ne restera rien des infrastructures de l'Ukraine ») · Rodion Mirochnik, ambassadeur itinérant du MAE (1er oct. : « 216 autobus » ; réunion Arria du 14 oct. : « prisons secrètes »).

Remarque sur les fonctions. Polyanskiy n'est plus à l'ONU ; les déclarations attribuées à « la Mission russe » après 2025 doivent être vérifiées au regard du canal de l'OSCE.

CONSTRUCTION DE LA DÉCLARATION — QUATRE MANŒUVRES EN DOUZE MINUTES

1 NIER L'INTENTION

« Uniquement des installations et infrastructures militaires. » Aucun incident de la semaine n'est nommé.

2 DÉPLACER LA CAUSALITÉ

Défense antiaérienne ukrainienne « dans des zones résidentielles » ; l'article 58 du PA I invoqué contre la victime.

3 PARLER DE MISE EN SCÈNE

« Provocations et incidents mis en scène... “hautement probables”. » L'argument de Boutcha de 2022, réutilisé.

4 PRÉSENTER COMME DES REPRÉSAILLES

« Une réponse prévisible » contre l'énergie « impliquée dans la production et la logistique militaires. »

Les quatre mêmes manœuvres figurent dans la déclaration du MAE du 3 oct., dans celle du MoD du 4 oct. et dans les propos de Zakharova du 7 oct. Il s'agit d'une ligne, et non d'une improvisation — c'est pourquoi une réponse point par point peut être préparée une fois pour toutes et réutilisée.

CE QUE LA RUSSIE N'A PAS DIT

Aucune des cinq frappes de la semaine — Pryluky (7 oct.), Kramatorsk (8 oct.), Zaporijia (10 oct.), Kharkiv (2–12 oct.), énergie à Kyiv (7–8 et 13–14 oct.) — n'a été évoquée nommément. Kramatorsk, la plus meurtrière, n'a suscité aucun commentaire russe : le porte-parole du Kremlin s'est contenté de commenter le même jour l'absence d'« une base pour un règlement de paix à court terme ». Le silence est une position : il ne nie pas la frappe, n'avance aucune cible et n'allègue aucune mise en scène.

Sources : Conseil de sécurité de l'ONU, 10237e séance, 9 oct. 2026 — communiqué de presse SC/16472 ; transcription de l'ONU (transcripts.un.org/en/sc/10237) · Mission de la Russie auprès de l'ONU, déclaration du 9 oct. 2026 (russiaun.ru/en/news/409102026 ; archivée le 14 oct. 2026) · Security Council Report, What's in Blue, 9 et 14 oct. 2026 · Ministère de la Défense de la Fédération de Russie : Telegram, 7 oct. 2026 ; Interfax, 14 oct. 2026 · MAE russe, 3 oct. 2026 ; MoD, 4 oct. 2026 ; Zakharova, 7 et 13 oct. 2026 ; Polyanskiy (OSCE), 8 et 10 oct. 2026 ; Mirochnik, 1er et 14 oct. 2026 · HCDH, 8 oct. 2026 ; protection des civils, août 2026 · Service d'urgence de l'État de l'Ukraine (directions régionales, CC BY 4.0) · Armée de l'air ukrainienne · Police nationale de l'Ukraine · mandats de la CPI des 5 mars et 24 juin 2024 · Commission d'enquête A/77/533, A/HRC/52/62, A/79/549.

VÉRIFICATION 03 · 2 SUR 6
V1 · 14 OCT. 2026 · VERSION EN LIGNE
ET JOURNAL DES CORRECTIONS SUR LE
UKRAINE EVIDENCE HUB



page en ligne · journal
des corrections

AFFIRMATION, DOSSIER, CONCESSION

Chaque affirmation telle que prononcée, les faits établis auxquels elle se heurte et ce qu'elle concède. Les concessions comptent : une déclaration qui débat de l'intention a cessé de contester les faits.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
OCT. 2026

AFFIRMATION 1 · DÉNI

« Nous rejetons résolument les accusations sans fondement selon lesquelles les forces armées russes auraient prétendument visé délibérément la population civile de l'Ukraine. Nos cibles ont été et restent uniquement des installations et infrastructures militaires. »

AFFIRMATION 2 · C'EST L'UKRAINE

« Pourquoi les forces ukrainiennes installent-elles des systèmes de défense antiaérienne dans des zones résidentielles, mettant ainsi en danger la vie d'Ukrainiens ordinaires ? Les autorités de Kiev nous imputent la responsabilité des tragédies qui surviennent en raison des performances insuffisantes des systèmes de défense antiaérienne ukrainiens... en violation de l'article 58 du Protocole additionnel I. »

AFFIRMATION 3 · MISE EN SCÈNE

« Ils cherchent à imputer leurs échecs à la Russie. Diverses provocations et incidents mis en scène sont utilisés à cette fin. Au lieu de preuves et de faits, une fois de plus, nous n'entendons que "highly likely". »

AFFIRMATION 4 · ÉNERGIE = MILITAIRE

« Une réponse prévisible des forces armées russes a suivi contre les installations du complexe militaro-industriel ukrainien, ainsi que contre les infrastructures énergétiques impliquées dans la production et la logistique militaires. »

AFFIRMATION 5 · MIROIR

« La terreur contre les civils et les infrastructures civiles est depuis longtemps devenue l'un des outils de la politique d'État de Zelensky. Les quartiers résidentiels, les autobus civils, les hôpitaux, les ambulances et les installations énergétiques et vitales sont pris pour cible encore et encore. »

AFFIRMATION 6 · PARTIALITÉ DE L'ONU (ARRIA, 14 OCT.)

« Notre Organisation est elle aussi devenue victime de cette campagne, elle qui fait tout pour éviter de documenter les crimes du régime de Kiev, tout en portant simultanément des accusations infondées contre la Russie. »

CONTREDIT PAR LE PROPRE MINISTÈRE RUSSE DE LA DÉFENSE

La liste de cibles du ministère de la défense du 7 oct. mentionne une usine à Pryluky ; le point d'impact était un immeuble d'habitation et cinq enfants sont morts. Le 14 oct., le ministère a désigné les trois centrales thermiques de Kyiv comme cibles. Kramatorsk, 8 oct. : une bombe guidée UMPB D-30SN sur deux autobus de passagers — 33 tués ; aucune cible militaire n'a été revendiquée. « Uniquement des installations militaires » est une déclaration d'intention ; les sites sont une constatation de fait.

Ce que l'affirmation concède : Que des frappes sont menées et que des civils meurent ; le débat est déplacé vers l'intention.

MAUVAISE ARME, MAUVAIS ARTICLE

Les bombes guidées (planantes) — Kramatorsk le 8 oct., Zaporijia le 10 oct., Kharkiv les 2, 5 et 11 oct. — sont larguées par des avions et ne sont pas du tout prises en charge par la défense antiaérienne ukrainienne ; il n'y a ni intercepteur ni débris. Sur les 39 missiles balistiques du 14 oct., 35 n'ont pas été interceptés : ils ont atteint leur but. L'art. 58 oblige le défenseur à prendre des précautions ; il ne suspend pas les art. 51 et 57 pour l'attaquant. Aucune preuve d'une position de défense antiaérienne sur l'un quelconque des cinq sites n'a été présentée.

Ce que l'affirmation concède : Que les armes sont russes ; l'argument porte sur les raisons pour lesquelles elles tombent là où elles tombent.

LES PREUVES FIGURENT AU DOSSIER

Le HCDH vérifie chaque victime à partir de deux sources indépendantes ou d'une visite sur le terrain ; le Haut-Commissaire s'est exprimé sur Kramatorsk en quelques heures ; le Conseil de sécurité a reçu un exposé chiffré (« plus de 100 civils tués et au moins 429 blessés » en une semaine). La police a identifié l'arme de Kramatorsk à partir de fragments. L'argument de la « mise en scène » est celui de Boutcha en avril 2022, que la Russie elle-même a abandonné en 2026 (voir Vérification 02).

Ce que l'affirmation concède : Rien — mais c'est l'argument que la Russie elle-même a abandonné au sujet de Boutcha en 2026, ce qui en fait le point le plus faible sur lequel insister.

DÉJÀ TRANCÉ

La CPI a examiné le même argument pour la campagne énergétique de 2022–23 et a délivré quatre mandats d'arrêt (crime de guerre consistant à attaquer des biens de caractère civil ; crime contre l'humanité). Une « réponse prévisible » est une représaille, interdite contre les biens de caractère civil (PA I, art. 51(6)) ; les biens indispensables à la survie sont protégés de manière absolue (art. 54). La liste du ministère de la défense du 14 oct. — CHP-4, CHP-5, CHP-6, Trypilska — correspond aux centrales qui chauffent Kyiv.

Ce que l'affirmation concède : Que les infrastructures énergétiques sont la cible et que le mobile est la riposte — les deux éléments sur lesquels reposent les mandats de la CPI.

DÉCLARÉ LE LENDEMAIN DE KRAMATORSK

La liste — autobus, hôpitaux, ambulances, énergie — est celle des frappes russes de la semaine précédente : deux autobus à Kramatorsk (8 oct.), des ambulances à Kramatorsk (5 oct.), un hôpital à Kryvyi Rih (6 oct.), l'énergie à Kyiv (7–8 oct.). Le chiffre de « 216 autobus » avait été lancé par Miroshnik du MAE le 1er oct. Le HCDH recense les victimes des deux côtés : 496 civils tués en Russie de janvier à septembre 2026, contre 2 222 en Ukraine de janvier à août — l'asymétrie figure dans le registre, elle n'est pas dissimulée par lui.

Ce que l'affirmation concède : Que les attaques contre des autobus, des hôpitaux et des ambulances sont des crimes — la norme que la Russie demande d'appliquer à l'Ukraine s'applique à Kramatorsk.

UNE QUESTION D'ACCÈS, PAS DE PARTIALITÉ

La méthodologie du HCDH est publique et symétrique ; la différence de volume tient à l'accès. Le HCDH visite les lieux de détention ukrainiens et se voit refuser l'entrée de tous les lieux de détention russes ; la mission de l'ONU sur Olenivka s'est vu refuser l'accès et a été dissoute. Le remède à la disposition de la Russie — inviter la HRMMU dans le territoire occupé — existe depuis 2022.

Ce que l'affirmation concède : Que le HCDH documente la guerre ; la critique porte sur le volume, lequel dépend de l'accès que la Russie refuse.

L'ARTICLE 58 NE VIENT PAS AU SECOURS DE L'ARTICLE 51

La déclaration de la Russie avance un argument juridique — l'Ukraine violerait l'article 58 du Protocole additionnel I en plaçant sa défense antiaérienne à proximité de civils — et une thèse juridique — les infrastructures énergétiques seraient un objectif militaire. Le texte du Protocole et les décisions déjà rendues apportent une réponse à l'un comme à l'autre.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
OCT. 2026

ARTICLE 58 — PRÉCAUTIONS INCOMBANT AU DÉFENSEUR

Ce qu'il dit. Les Parties « dans toute la mesure de ce qui est pratiquement possible » éloignent les civils du voisinage des objectifs militaires et évitent de placer des objectifs militaires à l'intérieur ou à proximité des zones fortement peuplées.

Ce qu'il ne dit pas. Rien dans l'art. 58 ne dégage l'attaquant des obligations prévues aux art. 51 (protection de la population civile) et 57 (précautions dans l'attaque). L'art. 51(8) est explicite : une violation par le défenseur « ne dispense pas les Parties au conflit de leurs obligations juridiques à l'égard de la population civile ». Une violation de l'art. 58, même prouvée, ne constitue pas un moyen de défense pour une attaque contre des civils.

Ce qu'il faudrait. La preuve de la présence d'un objectif militaire sur le site. Aucune n'a été présentée pour Pryluky, Kramatorsk, Zaporijia, Kharkiv ou l'immeuble de Desnianskyi à Kyiv. La liste du MoD lui-même du 7 oct. désigne une usine de Pryluky, et non l'immeuble résidentiel qui a été touché.

LES ARMES TRANCHENT LA QUESTION DE LA « DÉFENSE ANTIAÉRIENNE »

Bombes guidées (planantes) — Kramatorsk le 8 oct. (UMPB D-30SN, fragments identifiés par la police), Zaporijia le 10 oct. (cinq KAB), Kharkiv les 2, 5 et 11 oct. — sont larguées par des aéronefs à 40–70 km de distance et planent jusqu'à leur cible. La défense antiaérienne ukrainienne ne les intercepte pas ; il n'y a ni intercepteur ni débris à incriminer.

Missiles balistiques — Kyiv, 13–14 oct. : 39 lancés, 4 interceptés. Trente-cinq sont arrivés à destination. Un missile qui atteint un immeuble de neuf étages n'a pas été « abattu au-dessus d'une zone résidentielle » ; il l'a frappé.

Missiles de croisière — Pryluky, 7 oct. : l'Armée de l'air a enregistré 48 lancements et 39 interceptions ; celui qui a frappé Pryluky ne figurait pas parmi les 39. L'argument de la défense antiaérienne suppose des débris ; le site montre un impact direct.

ÉNERGIE : UNE QUESTION DÉJÀ TRANCHÉE

Chambre préliminaire II de la CPI, mandats du 5 mars 2024 (Kobylash, Sokolov) et du 24 juin 2024 (Choïgou, Guerassimov) : motifs raisonnables de croire que les frappes contre les infrastructures électriques ukrainiennes, oct. 2022 – mars 2023, étaient dirigées contre des biens de caractère civil (art. 8(2)(b)(ii)), ont causé des dommages incidents excessifs (8(2)(b)(iv)) et constituaient le crime contre l'humanité d'autres actes inhumains (7(1)(k)). L'argument de la « logistique militaire » a été soumis à la Chambre et n'a pas prévalu.

Représailles. « Une réponse prévisible » constitue des représailles. L'article 51(6) du PA I interdit les attaques dirigées contre la population civile à titre de représailles ; l'article 54(4) interdit les représailles contre les biens indispensables à la survie. Annoncer des représailles à l'avance (MAE, 3 oct. ; MoD, 4 oct.) constitue une preuve de l'intention.

Art. 52(3). En cas de doute, un bien normalement affecté à un usage civil — une centrale de cogénération desservant trois millions de personnes — est présumé ne pas être utilisé en vue d'apporter une contribution effective à l'action militaire.

ACCUSATIONS EN MIROIR ET RESPONSABILITÉ DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE

Le tu quoque n'est pas un moyen de défense. Quelles que soient les allégations de la Russie concernant les frappes ukrainiennes, elles sont sans incidence sur la licéité des frappes russes ; le droit international pénal rejette cet argument depuis Nuremberg. Le HCDH recense les victimes des deux côtés (496 civils tués en Russie, janv.–sept. 2026) et ces données peuvent être citées sans accepter l'équivalence.

Responsabilité du supérieur hiérarchique (art. 28 du Statut de Rome). Une déclaration du Représentant permanent selon laquelle les frappes contre l'énergie relèvent d'une politique (« une réponse prévisible ») est pertinente pour l'élément de connaissance s'agissant des commandants déjà visés par un mandat — Guerassimov (état-major général) — ainsi que du commandant suprême.

Établi / tendance / position. Établi : les attaques contre des immeubles d'habitation en l'absence d'objectif militaire constituent des crimes de guerre (Commission d'enquête, A/77/533) ; la campagne contre l'énergie de 2022–23 constituait un crime de guerre et un CCH (CPI). Tendance : les frappes de 2026 reproduisent ce comportement. Position : l'Ukraine qualifie la campagne de 2026 de crime contre l'humanité continu — dans l'attente de conclusions internationales.

Sources : Conseil de sécurité de l'ONU, 10237e séance, 9 oct. 2026 — communiqué de presse SC/16472 ; transcription de l'ONU (transcripts.un.org/en/sc/10237) · Mission de la Russie auprès de l'ONU, déclaration du 9 oct. 2026 (russiaun.ru/en/news/409102026 ; archivée le 14 oct. 2026) · Security Council Report, What's in Blue, 9 et 14 oct. 2026 · Ministère de la Défense de la Fédération de Russie : Telegram, 7 oct. 2026 ; Interfax, 14 oct. 2026 · MAE russe, 3 oct. 2026 ; MoD, 4 oct. 2026 ; Zakharova, 7 et 13 oct. 2026 ; Polyanskiy (OSCE), 8 et 10 oct. 2026 ; Mirochnik, 1er et 14 oct. 2026 · HCDH, 8 oct. 2026 ; protection des civils, août 2026 · Service d'urgence de l'État de l'Ukraine (directions régionales, CC BY 4.0) · Armée de l'air ukrainienne · Police nationale de l'Ukraine · mandats de la CPI des 5 mars et 24 juin 2024 · Commission d'enquête A/77/533, A/HRC/52/62, A/79/549.

VÉRIFICATION 03 · 4 SUR 6
V1 · 14 OCT. 2026 · VERSION EN LIGNE
ET JOURNAL DES CORRECTIONS SUR LE
UKRAINE EVIDENCE HUB



page en ligne · journal
des corrections

CINQ FRAPPES, UNE DÉCLARATION, AUCUNE RÉPONSE

Ce qui s'est passé sur chaque site, qui l'a consigné et ce que la Russie a déclaré. Les photographies proviennent du Service d'urgence de l'État lui-même et sont publiées sous licence CC BY 4.0 sur ses sites régionaux ; ce dossier n'utilise aucune image de personnes décédées.

UKRAINE EVIDENCE HUB

REGISTRE VÉRIFIÉ

OCT. 2026

FRAPPE	ARME ET CIBLE	VICTIMES (AUTORITÉS UKRAINIENNES, NIVEAU B)	VÉRIFICATION	COMMENTAIRE RUSSE
Pryluky, 7 oct.	Missile de croisière, immeuble d'habitation de cinq étages, à 150 km du front	22 tués, dont 5 enfants ; 54 blessés (SES, 8 oct.)	SSG de l'ONU, 9 oct. : « l'attaque la plus meurtrière » ; photographies du SES	MoD, 7 oct. : « installations militaro-industrielles », une usine à Pryluky citée ; l'immeuble d'habitation n'est pas mentionné
Kramatorsk, 8 oct.	Bombe guidée UMPB D-30SN, deux autobus de passagers, vers 10 h 00	33 tués ; 18 blessés (SES) ; +3 à Bilenke	Haut-Commissaire, 8 oct. : « pourrait constituer des crimes de guerre » ; SSG de l'ONU : « au moins 33 » ; identification de l'arme par la police	Aucun commentaire nominatif. Nebenzia, 9 oct. : l'Ukraine cible des « autobus civils »
Zaporijia, 10 oct.	Cinq bombes guidées ; une cage d'escalier d'un immeuble de trois étages effondrée	23 tués, dont 4 enfants ; 32 blessés, dont 3 enfants (SES, 11 oct.)	Rapport de recherche et sauvetage du SES ; 320 t de décombres déblayées	Aucun. Polyanskiy, 10 oct. : « il ne restera rien de l'infrastructure de l'Ukraine »
Kharkiv, 2–12 oct.	Bombes guidées (2, 5, 11 oct.) ; missiles sur Pisotchyn (11 oct.) ; ~10 missiles Banderol (12 oct.)	16 tués, 160+ blessés en 11 jours ; 12 oct. : 4 tués, 41 blessés, une cage d'escalier d'un immeuble de quatre étages détruite	SES Kharkiv : rapport d'incendie et de sauvetage ; conclusions de la Commission d'enquête de 2024 sur la campagne de bombes planantes	Polyanskiy, 8 oct. : « défaillance de la défense aérienne ukrainienne »
Énergie à Kyiv, 13–14 oct.	39 missiles balistiques + 128 drones ; les trois centrales de cogénération	4 tués, 25 blessés ; ~600 000 personnes privées d'électricité ; coupures dans 9 régions	Armée de l'air ukrainienne ; Ukrenergo ; SES Kyiv ; mandats de la CPI pour le même comportement (2024)	MoD, 14 oct. : « cinq installations énergétiques utilisées pour les besoins du complexe militaro-industriel » — CHP-4, 5, 6 nommées

ÉVOLUTION DU DISCOURS — LE PREMIER JOUR, DANS LA SEMAINE, PLUS TARD			
ÉVÉNEMENT	PREMIER JOUR	DANS LA SEMAINE	PLUS TARD
Boutcha, 2022 → 2026	« Une mise en scène » ; « pas un seul civil n'a souffert » (Conseil de sécurité, 5 avr. 2022)	« Provocation mise en scène... comme Gleiwitz »	2026 : les morts « étaient des combattants » — les décès sous occupation ne sont plus contestés
Pryluky, 7 oct.	MoD : une usine à Pryluky parmi les cibles « militaro-industrielles »	Nebenzia : la défense aérienne ukrainienne en cause (art. 58)	— l'impact sur l'immeuble d'habitation jamais évoqué
Kramatorsk, 8 oct.	Silence	Nebenzia : l'Ukraine cible des « autobus civils » (miroir)	— arme identifiée ; aucun commentaire russe nominatif
Énergie, 2022 → 2026	2022 : « démilitarisation de l'énergie »	Mandats de la CPI de 2024 → « impliquées dans la logistique militaire »	14 oct. 2026 : le MoD nomme les trois centrales de cogénération de Kyiv ; « il ne restera rien de l'infrastructure de l'Ukraine »
L'ONU	« Des chiffres ukrainiens »	Zakharova : le Secrétaire général « a joué le jeu »	Réunion Arria, 14 oct. : l'ONU « évite de documenter » les crimes ukrainiens — les chiffres eux-mêmes ne sont plus contestés
Un discours qui passe de « cela ne s'est pas produit » à « cela s'est produit mais était licite » a concédé le fait. L'argument restant est juridique ; s'agissant de l'énergie, il a déjà été tranché.			

Sources : Conseil de sécurité de l'ONU, 10237e séance, 9 oct. 2026 — communiqué de presse SC/16472 ; transcription de l'ONU (transcripts.un.org/en/sc/10237) · Mission de la Russie auprès de l'ONU, déclaration du 9 oct. 2026 (russiaun.ru/en/news/409102026 ; archivée le 14 oct. 2026) · Security Council Report, What's in Blue, 9 et 14 oct. 2026 · Ministère de la Défense de la Fédération de Russie : Telegram, 7 oct. 2026 ; Interfax, 14 oct. 2026 · MAE russe, 3 oct. 2026 ; MoD, 4 oct. 2026 ; Zakharova, 7 et 13 oct. 2026 ; Polyanskiy (OSCE), 8 et 10 oct. 2026 ; Mirochnik, 1er et 14 oct. 2026 · HCDH, 8 oct. 2026 ; protection des civils, août 2026 · Service d'urgence de l'État de l'Ukraine (directions régionales, CC BY 4.0) · Armée de l'air ukrainienne · Police nationale de l'Ukraine · mandats de la CPI des 5 mars et 24 juin 2024 · Commission d'enquête A/77/533, A/HRC/52/62, A/79/549.

VÉRIFICATION 03 · 5 SUR 6

V1 · 14 OCT. 2026 · VERSION EN LIGNE

ET JOURNAL DES CORRECTIONS SUR LE

UKRAINE EVIDENCE HUB



POUR LA SALLE DU CONSEIL, POUR LES PARTENAIRES, POUR LA PRESSE

Cinq phrases qui résistent à l'interprétation ; six réponses aux questions que poseront les partenaires ; et ce qu'il ne faut pas faire. Chiffres au 14 oct. 2026 ; vérification par le HCDH des victimes de la semaine en cours.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
OCT. 2026

CINQ ÉLÉMENTS DE LANGAGE

1. « La Russie parle uniquement d'installations militaires. Son propre ministère de la Défense énumère les cibles — et les sites sont un arrêt d'autobus, un immeuble de cinq étages, une centrale de cogénération. »
2. « Trois des cinq frappes de cette semaine étaient des bombes guidées. La défense aérienne ne les intercepte pas. Il n'y a pas de débris à incriminer. »
3. « S'agissant de l'énergie, la question juridique est tranchée : quatre mandats d'arrêt de la CPI pour exactement ce comportement. L'argument de la "logistique militaire" a été plaidé devant la Chambre et rejeté. »
4. « "Mise en scène", c'est le discours sur Boutcha d'avril 2022. La Russie elle-même l'a abandonné en 2026 — les morts sont désormais des "combattants". Chaque nouveau discours concède le précédent. »
5. « Posez une seule question à la délégation russe : quel objectif militaire se trouvait sur chacun des cinq sites ? La question est en suspens depuis le 9 octobre. »

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Ne pas débattre des totaux.** La Russie veut un débat sur 19 contre 22 à Pryluky, ou 30 contre 33 à Kramatorsk. Donner les deux chiffres avec leurs dates et passer à l'arme et au site.
- Ne pas répondre aux « 216 autobus » sans le chiffre du HCDH.** Citer 496 (HCDH, janv.–sept. 2026) et l'asymétrie d'accès ; jamais un chiffre dont nous ne pouvons indiquer la source.
- Ne pas dire « terreur ».** Dire ce que la CPI a dit : crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Les termes juridiques sont plus forts parce qu'ils sont des constatations.
- Ne pas laisser passer « mise en scène ».** C'est le discours sur Boutcha ; la Russie l'a abandonné. Le dire une fois, avec la date.
- Ne pas débattre de l'article 58 dans l'abstrait.** Demander quel était l'objectif militaire sur le site. Aucun n'est consigné.

QUESTIONS-RÉPONSES

- « La Russie invoque l'article 58 — l'Ukraine n'a-t-elle pas, elle aussi, des obligations ? »
- « Une centrale électrique n'est-elle pas une cible légitime si elle alimente des usines ? »
- « La Russie affirme que l'Ukraine attaque elle aussi des autobus et des hôpitaux. »
- « Pourquoi les chiffres de l'ONU diffèrent-ils des chiffres ukrainiens ? »
- « La Russie affirme que l'ONU est partielle. »
- « Qu'attendez-vous du Conseil ? »

- Oui, et rien dans l'art. 58 n'annule les art. 51 et 57 pour l'attaquant ; l'art. 51(8) le dit expressément. La Russie n'a fourni aucune preuve d'un objectif militaire sur aucun des cinq sites. La charge incombe à la partie qui a choisi la cible.
- La CPI a examiné cet argument pour 2022–23 et a délivré des mandats. L'art. 52(3) présume l'usage civil en cas de doute ; l'art. 54 protège de manière absolue les biens indispensables à la survie. Une centrale qui chauffe trois millions de personnes ne change pas de nature parce qu'une usine est raccordée au même réseau.
- Le HCDH recense les victimes des deux côtés — 496 civils tués en Russie de janv. à sept. 2026 — et nous citons ce chiffre. Cela ne change rien au droit applicable à Kramatorsk, où 33 passagers d'autobus sont morts le 8 octobre et où la Russie ne s'est pas exprimée nommément.
- Le HCDH compte ce qu'il vérifie à partir de deux sources indépendantes ou d'une visite sur le terrain ; les organismes ukrainiens comptent ce qu'ils enregistrent. Les deux sont exacts. Nous présentons d'abord le chiffre de l'ONU et ne fusionnons jamais les deux.
- La méthodologie du HCDH est publique et symétrique. La différence tient à l'accès : le HCDH visite les lieux de détention ukrainiens et se voit refuser l'accès à tous les lieux russes ; la mission sur Olenivka a été dissoute faute d'accès. La solution est entre les mains de Moscou.
- Nommer les cinq frappes ; renouveler le mandat de la Commission d'enquête ; financer la HRMMU ; traiter la campagne contre l'énergie comme le crime continu que la CPI a déjà qualifié ; et continuer à poser la question à laquelle la Russie n'a pas répondu.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Nommer Pryluky, Kramatorsk, Zaporijia, Kharkiv et la frappe contre l'énergie à Kyiv dans les déclarations nationales · poser officiellement à la délégation russe la question de l'objectif militaire · renouveler le mandat de la Commission d'enquête et financer la HRMMU afin que les chiffres de Niveau B deviennent de Niveau A · citer les mandats de la CPI relatifs à l'énergie chaque fois que le terme « militaro-industriel » est employé · soutenir la défense aérienne contre les missiles balistiques et les capacités anti-aériennes avant décembre.

Sources : Conseil de sécurité de l'ONU, 10237e séance, 9 oct. 2026 — communiqué de presse SC/16472 ; transcription de l'ONU (transcripts.un.org/en/sc/10237) · Mission de la Russie auprès de l'ONU, déclaration du 9 oct. 2026 (russiaun.ru/en/news/409102026 ; archivée le 14 oct. 2026) · Security Council Report, What's in Blue, 9 et 14 oct. 2026 · Ministère de la Défense de la Fédération de Russie : Telegram, 7 oct. 2026 ; Interfax, 14 oct. 2026 · MAE russe, 3 oct. 2026 ; MoD, 4 oct. 2026 ; Zakharova, 7 et 13 oct. 2026 ; Polyanskiy (OSCE), 8 et 10 oct. 2026 ; Mirochnik, 1er et 14 oct. 2026 · HCDH, 8 oct. 2026 ; protection des civils, août 2026 · Service d'urgence de l'État de l'Ukraine (directions régionales, CC BY 4.0) · Armée de l'air ukrainienne · Police nationale de l'Ukraine · mandats de la CPI des 5 mars et 24 juin 2024 · Commission d'enquête A/77/533, A/HRC/52/62, A/79/549.

VÉRIFICATION 03 • 6 SUR 6
V1 • 14 OCT. 2026 • VERSION EN LIGNE
ET JOURNAL DES CORRECTIONS SUR LE
UKRAINE EVIDENCE HUB



page en ligne · journal
des corrections